

disparaît du foyer de suppuration qu'il a créé pour laisser à des microbes secondaires la tâche de continuer et d'étendre le processus inflammatoire.

Dans la blennorrhée ou *gonorrhée chronique* (goutte militaire), le gonocoque se rencontre dans l'écoulement matinal, mais non d'une façon absolue. La contagion d'une femme saine se fait alors par les grumeaux, les filaments qui, au moment de l'éjaculation, sont entraînés et agglutinés par le liquide spermatique, ou bien sont déposés à la vulve au niveau de l'orifice de l'urèthre, ou bien sont conduits par le propre mouvement des spermatozoïdes jusque dans l'intérieur du col utérin. (Erand).

Ainsi un blennorrhagien non guéri ne peut se marier, car sa gonorrhée est transmissible et peut occasionner chez sa femme, outre la blennorrhagie vaginale, ces salpingites, ces ovarites, ces métrites de nature gonococcique qui seront un empêchement à la fécondation et une source intarissable d'ennuis.

Cependant un homme, après une blennorrhagie aiguë, peut conserver un suintement uréthral et même certains filaments où il est impossible de retrouver le gonocoque.

Pour ces cas douteux, M. Neisser, au point de vue du mariage, a posé les conditions suivantes :

" 1° Il faut, pendant une semaine, examiner à plusieurs reprises la sécrétion de l'urèthre antérieur, de l'urèthre postérieur et de la prostate, et, lorsque cela est possible, les vésicules séminales ;

" 2° Il faut amener une augmentation passagère de la sécrétion par une injection irritante et par une excitation mécanique de la muqueuse uréthrale ;

" 3° Au moyen de sondes fermées, il faut provoquer l'expression des replis uréthraux, examiner les plus minimes flocons ou filaments au microscope, après avoir centrifugé la portion d'urine qui les contient.

" Lorsqu'après toutes ces précautions l'examen bactériologique et, si possible, les cultures restent complètement négatifs au point de vue du gonocoque, on peut autoriser le mariage."